



CTB^{B+}
CERTIFIÉ PAR FCBA
BOIS PRÉSERVÉS

**Aménagements
extérieurs**
mobilier, aires de jeux
et traverses

Des bois traités pour durer...

La garantie
d'un bois
durable...



Un procédé adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

Une efficacité confirmée

Un bois certifié CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

L'utilisation raisonnée de produits biocides certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

La seule utilisation d'un produit de préservation certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

Modèle d'attestation de traitement préventif

L'apposition du logo confirme la certification du bois

ATTESTATION DE TRAITEMENT PREVENTIF N°

Suivant NF B 50-105-3

Classe d'emploi selon EN 335	1	2	3.1	3.2	4	
Rétention					4	4 SP
Traitement conféré	<input type="checkbox"/>					

France métropolitaine : France métropolitaine et DOM :
 Traitement anti-termites : Traitement anti-civie en service :

Nom du client : _____
 N° et date de la facture : _____

Références du lot : _____
 Essences de bois : _____
 Protocole de traitement : _____
 Stockage : _____
 (Voir instructions ci-dessous)

Fabricant : _____

CTB-B+ BOIS PRÉSERVÉS

Doit être certifié CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+ atteste de la qualité de la prestation

Ouvrages d'aménagement extérieur permettant d'équiper des lieux (aires de jeux, mobiliers...) d'embellir, de délimiter ou de faciliter l'accès à des espaces publics ou privés.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

MOBILIERS, AIRES DE JEUX ET TRAVERSES



Performances

Les produits associés sont des bois ronds, sciages bruts ou rabotés pour une utilisation en classe d'emploi 3.2 à 4.

Compte tenu des durées de service et du contact avec le public, il est recommandé d'utiliser du bois traité CTB-B+ pour une classe d'emploi 4.



Pose

Les bois certifiés CTB-B+ assurent la durée de vie de ces ouvrages.

Il convient cependant :

- d'éviter les pièges à eau
- de proscrire tout usinage postérieur au traitement, en revanche, pour les découpes et les perçages, les surfaces mises à nues doivent être traitées avec un produit adapté afin de tendre vers une reconstruction de la protection souhaitée.



Entretien

Un bois certifié CTB-B+ ne nécessite pas d'application de produits complémentaires pour en assurer la durabilité.

Son entretien esthétique peut être réalisé par des professionnels certifiés.

Durée de vie réelle et garantie quelle différence ?

La durée de vie d'un ouvrage se caractérise par la classe de longévité définie dans le FD P20-651.

Une **garantie contractuelle** est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.

Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.



Professionnel de la préservation du bois, le titulaire CTB-B+ vous apporte les informations pertinentes.

apporte la longévité des bois préservés

Classes d'emplois universelles, spécifications de traitement différentes :

Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas de son aptitude à l'usage.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'impré-

gnabilité (capacité à absorber le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation a minima	
		Trempage	Autoclave
3.2	Bois d'extérieur sans contact avec le sol et de conception très drainante, soumis à une humidification très fréquente sur des périodes significatives. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification		X
4	Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite		X

NB : Dans le cas d'une conception élaborée, certains éléments d'ouvrage peuvent être en classe d'emploi 3.1.

NB : Il est nécessaire de travailler la conception détaillée de ces ouvrages de telle façon qu'ils soient drainants en tout point dans le but de pouvoir les affecter en « conception moyenne » au sens du FD P20-651.

Des bois traités pour durer...
www.ctbbplus.fr

CTB-B+ fait partie des certifications de référence
du secteur durabilité-préservation des bois



Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

